

# Formation

## Les outils de la tenue de la comptabilité publique de l'ordonnateur

**Référence :** **CYBS 312**

**Durée<sup>1</sup> :** ...

**Date :** ...

**Type de formation :** **Inter-Entreprise**

**Lieu :** INTERNALE CONSULTING-CASABLANCA (MAROC)

### Prix et modalités de paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du justificatif du règlement des frais de participation, par virement à l'ordre de :  
INTERNALE CONSULTING, Coordonnées bancaires :

### Attijariwafabank SUCC. YACOUB EL MANSOUR

Code Banque	Code Ville	Référence du Compte	Clé de contrôle	Code SWIFT
<b>007</b>	<b>780</b>	<b>00 01155000001141</b>	<b>80</b>	<b>BCMAMAMC</b>

### Avantage :

- ✦ **Chaque participant reçoit au choix un ordinateur portable, une tablette 4G ou un bilan de santé**
- ✦ **Le Petit déjeuner**
- ✦ **Le transfert vers le lieu de formation pendant toute la durée de la formation**
- ✦ **Une Clé USB pour le stockage de vos données**
- ✦ **Une Carte SIM**



<sup>1</sup> Le volume Horaire est étalé sur le nombre de semaines indiqué

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✚ Identifier les règles fondamentales de la comptabilité publique
- ✚ Gérer les crédits budgétaires
- ✚ Exécuter la clôture des comptes
- ✚ Rédiger la loi de règlement

### PUBLIC CIBLE

- Comptable d'un ministère
- Cadre d'une direction financière d'un ministère
- Cadre de la direction du budget

### METHODES PEDAGOGIQUES :

- Pédagogie interactive, participative ; une série de discussions fera l'objet d'échanges entre les participants et le formateur.
- Etude de cas pratiques en atelier.
- Plan d'action individuel de chaque participant à l'issue de la formation.

### PROGRAMME DE FORMATION

#### Module 1 : Introduction

- Le cadre de référence
- Les règles fondamentales de la comptabilité publique
- Les acteurs (Ordinateur, comptable)

#### Module 2 : La Gestion des crédits budgétaires

- La mise en place des crédits
- L'exécution de la dépense (l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement)
- Les mouvements de crédits :
  - *Délégations des crédits*
  - *Guide crédits supplémentaires*
  - *Autorisation spéciale*
  - *Virement avec approbation*
  - *Fonds de concours*
  - *Réduction des crédits*
  - *Annulation des crédits*
  - *La ré amputation des crédits*
  - *L'augmentation des crédits*
  - *La prise en charge des recettes*

#### Module 3 : La clôture d'exercice

- Réengagement des crédits
- Reports des crédits
- Production du compte de gestion – comptable de base
- Compte administratif

#### Module 4 : La loi de règlement

- Définition
- Calendrier de présentation de la loi de règlement
- Composantes de la loi de règlement
- Les comptes administratifs (le compte annuel de gestion, le compte général de l'Etat, le rapport et la déclaration générale de conformité de la Cour des Comptes, la loi de règlement)
- Modalités de préparation des lois de règlement
- Mode de présentation des documents relatifs à la loi de règlement.

